## GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS - MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé				
Département(s)	DFFD	Date	23 juin 2024	
Numéro	24.171	Heure	18h00	

Auteur-e(-s): Groupe VertPOP

Titre: Apprentissage à 80% pour favoriser un accès élargi à la formation professionnelle

## Contenu:

Le Conseil d'État est prié de déterminer les conditions-cadres pour la mise en place d'un apprentissage à 80%.

## Développement (obligatoire) :

Le canton, par le biais de l'article 3 de la loi sur la formation professionnelle (LFP), « encourage la mise en place d'un système éducatif qui permette aux individus de développer des compétences et de s'épanouir aux niveaux professionnel et personnel tout au long de leur vie ». Il vise en particulier à « faire évoluer en permanence la formation professionnelle et la formation continue vers les nouveaux besoins du monde du travail et de la société » (alinéa 2, lettre e).

La possibilité de proposer un apprentissage à 80% s'inscrit parfaitement dans cette volonté. En effet, commencer un apprentissage à temps plein se révèle impossible dans certaines circonstances telles que l'état de santé, des enfants à charge, le fait d'être proche aidant, sportif, porteur de handicap, etc.

De manière générale, faciliter l'accès à ce type d'apprentissage permet aussi de favoriser la possibilité de se réorienter ou d'augmenter le nombre de personnes qualifiées dans le monde du travail.

Le Conseil d'État pourrait s'inspirer des mesures mises en place par le canton de Vaud<sup>1</sup>, qui prévoit ce dispositif pour les apprentissages en entreprise. La durée d'apprentissage est prolongée d'une année et s'articule de la manière suivante :

- la partie théorique est achevée à la fin de la 2<sup>e</sup> année pour l'AFP et de la 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> année pour le CFC;
- l'année supplémentaire est consacrée à la formation pratique en entreprise.

1https://www.vd.ch/formation/formation-professionnelle/apprentissage-en-entreprise-a-temps-partiel-80

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :				
Stéphanie Skartsounis				
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :		
Sarah Blum	Patrick Erard	Daniel Sigg		
Diane Skartsounis	Yves Pessina	Barbara Blanc		
Catherine Loetscher	Céline Barrelet	Clarence Chollet		
Marc Fatton	Aurélie Gressot	Niel Smith		
Monique Erard	Brigitte Neuhaus	Nicolas de Pury		
Jean-Marie Rotzer				